



DÉLIBÉRATION CONSEIL MUNICIPAL

Le mercredi huit novembre deux mille vingt-trois, à dix-huit heures trente, le Conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la salle des mariages de la Mairie de Rives-en-Seine, sous la présidence de Monsieur Bastien CORITON, Maire, Conseiller Départemental.

<u>Date de convocation,</u> 2 novembre 2023	<u>Étaient présents :</u> Mme Hélène AUBRY, Mme Mireille BAUDRY, M. Éric BLONDEL, M. Didier BOQUET, M. Christian CAPRON, M. Bastien CORITON, Mme Annic DESSAUX, M. Lionel DURAME, Mme Chantal DUTOT, Mme Émile DUTOT, M. Dominique GALLIER, M. Christophe GIRARD, M. Paul GONCALVES, Mme Steffie HAMEL, M. Sylvain HEMARD, Mme Aurore LAINÉ, M. Louis Marie LE GAFFRIC, Mme Dominique LEPÈME, Mme Brigitte MALOT, M. André RIC, Mme Carol TARAVEL-CONDAT, M. Jacques TERRIAL.
<u>Date de publication sur le site internet de la ville,</u> 14 novembre 2023	
<u>Nombre de conseillers</u> En exercice 29 Présents 22 Votants 25	<u>Procurations :</u> Mme Sylvie CHRISTIAENS à M. Christian CAPRON, M. Luc HITLER à M. Didier BOQUET, M. Alexandre VOIMENT à Mme Carol TARAVEL-CONDAT.
	<u>Excusés :</u> Mme Céline CIVES, M. Thierry DUPRAY, Mme Fanny GENET-LACAILLE, Mme Patricia SOUDAIS-MESSAGER

Monsieur Didier BOQUET a été désigné secrétaire de séance.

DL2023-096	Classe de neige 2024
------------	----------------------

Monsieur le Maire informe le Conseil municipal que la classe de CM2 de l'école élémentaire « Jacques Prévert » et la classe de CM1/CM2 du groupe scolaire « La Caillouville » partent ensemble en classe de neige. 48 élèves partiront en car de Rives-en-Seine le mercredi 17 janvier 2024 au soir et reviendront le samedi 27 janvier 2024 au matin sur la commune. Ils seront accueillis par les PEP de la Manche du jeudi 18 janvier 2024 au matin au vendredi 26 janvier 2024 au soir à Valloire.

Le coût total du séjour (y compris le transport) s'élève à 45 728,60 euros TTC.

La participation des familles est fixée à 180 euros. Les familles pourront contacter la Trésorerie de Lillebonne afin de solliciter un échelonnement des paiements en fonction de leur situation financière.

Monsieur le Maire précise que 4 accompagnateurs dont l'infirmière scolaire et 1 AESH se joindront à Monsieur HENRY, professeur de la classe de CM2 de l'école « Jacques Prévert » et Madame QUEVAL, professeur de la classe de CM1/CM2 du groupe scolaire « La Caillouville ».

Vu l'avis favorable de la commission Enfance Jeunesse en date du 20 septembre 2023,

Monsieur le Maire propose au conseil municipal de l'autoriser à :

- Signer la convention relative à ce séjour avec les PEP de La Manche pour un montant estimé à ce jour à 37 748,60 euros (montant pouvant être ajusté selon le nombre réel d'enfant au départ) ;
- Signer la proposition du transporteur pour un montant de 7 980 euros ;
- Prélever les crédits nécessaires prévus au budget 2022 ;
- Procéder aux règlements ;
- Demander les participations correspondantes ;
- Réclamer à la famille, dont l'enfant n'intégrerait pas le groupe au moment du départ, la totalité de la somme due pour ce séjour, soit 180 euros ;
- Demander une subvention au Département de la Seine-Maritime.

A l'unanimité, le Conseil municipal approuve les propositions de Monsieur le Maire.

Pour extrait conforme,

Le Maire,
Bastien CORITON

Le secrétaire de séance,
Didier BOQUET



Bastien Coriton

Didier Boquet